



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 10 février 2026 à 16h.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire  
Madame Isabelle Grenier  
Madame Johanne Laurin  
Monsieur Charles Guérard  
Monsieur Bruno Dumaine  
Monsieur Sébastien Hallé  
tous conseillers et formant quorum

Est absente : Madame Mélinda Morissette

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général  
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière

Sont absents : Madame Anick Marceau, trésorière  
Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 20-26 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Bruno Dumaine, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### CABINET DU MAIRE

3. Appui aux demandes de l'Union des municipalités du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires;

#### URBANISME

4. Autorisation de signature de la convention dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) - 2025-2026;

#### TRAVAUX PUBLICS

5. Attribution d'un contrat pour les travaux de réfection de la bibliothèque;
6. Attribution d'un contrat pour la fourniture de matériel d'éclairage sportif;
7. Attribution d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements multimédias à la bibliothèque Marie-Victorin;

## TRÉSORERIE

8. *Règlement n° 402-2026 décrétant un emprunt de 1 324 050 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme d'aide au développement des infrastructures culturelles – Adoption;*
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

## ADOPTÉE

### 21-26 3. **APPUI AUX DEMANDES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC QUANT À L'ABOLITION DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE ET LES RESTRICTIONS AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES**

**CONSIDÉRANT** que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs;

**CONSIDÉRANT** que ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique;

**CONSIDÉRANT** que l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires;

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés;

**CONSIDÉRANT** que selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

**QUE** la Ville de L'Ancienne-Lorette appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- Au gouvernement du Québec :
  - La mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ;
- Au gouvernement du Canada :
  - La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays;
  - Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques;
  - Le rétablissement du processus de traitement simplifié;
  - Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada;
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique;
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté;
- Éric Caire, député provincial de La Peltrie;
- Gérard Deltell, député fédéral de Louis-St-Laurent;
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

**ADOPTÉE**

22-26 4. **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) - 2025-2026**

**CONSIDÉRANT** le dépôt par la Ville d'une demande dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* en date du 19 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** que le ministre des Transports et de la Mobilité durable, monsieur Jonatan Julien, a transmis à la Ville une lettre d'annonce accordant l'aide financière demandée de 172 527 \$ en date du 10 décembre 2025, soit environ 80 % du coût du projet;

**CONSIDÉRANT** que cette aide permettra l'implantation d'un passage piéton sur l'avenue Jules-Verne, en front de la résidence pour aînés Le Jules-Verne, assurant une traversée sécuritaire de l'avenue pour les piétons;

**CONSIDÉRANT** que les travaux devront être réalisés dans les 12 mois suivant l'acceptation des travaux.

**CONSIDÉRANT** que cette lettre d'annonce est accompagnée d'une convention d'aide financière, laquelle doit être signée par deux représentants de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**D'APPROUVER** les termes de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) proposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**D'AUTORISER** le maire ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence l'assistante-trésorière à signer la convention d'aide financière transmise par le ministre des Transports et de la Mobilité durable confirmant l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

23-26 5. **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour la réfection de la bibliothèque Marie-Victorin, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public, le 19 novembre dernier, sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et le Journal de Québec;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture des soumissions le 27 janvier 2026, nous avons procédé à l'ouverture de sept soumissions;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des soumissions par le Service du greffe et la firme BBC architectes inc., la compagnie Construction JC-7 inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 6 886 746,11 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est admissible à une aide financière du programme d'aide au développement des infrastructures culturelles (PADIC) au montant de 2 265 181 \$;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

Il est proposé par Bruno Dumaine appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

**DE LEVER** la séance, il est 16h16.

**ADOPTÉE**



---

**Gaétan Pageau**  
Maire



---

**Me Marie-Hélène Leblanc Bourque**  
Greffière